

République du Sénégal

Un Peuple-Un But-Une Foi



DECLARATION DE LA DELEGATION DU SENEGAL

Dirigée par

Mr OUMAR GUEYE,

Ministre de la pêche et de l'économie maritime

=*~*~*~*~*~*~*~*~*~*

Lundi 05 Juin 2017

Conférence de haut niveau sur l'ODD 14

Allocution d'ouverture

Seance pleniére

- **Excellences, Mesdames, Messieurs les Chefs d'Etat et Chefs de délégation,**
- ***Monsieur le Secrétaire General des Nations Unies***

- ***Monsieur le Président de la 71eme session de l'Assemblée Générale,***

- ***Mesdames, en vos divers rangs et qualités ;***

Je voudrais à l'entame de mon propos vous exprimer tout le plaisir que j'éprouve de me retrouver parmi vous aujourd'hui, à cette conférence de haut niveau dédiée à la mise en œuvre de l'ODD 14.

Je tiens particulièrement à vous traduire le soutien et les encouragements de **Son Excellence, Monsieur Macky SALL, Président de la République** et de l'ensemble du Gouvernement du Sénégal, à ces assises dont le noble objectif est de préserver nos océans et notre planète. Qu'il me soit, dans cette lancée, permis de remercier, du haut de cette tribune, M. Peter Thomson, Président de la 71eme session de l'Assemblée générale, pour s'être déplacé jusqu'à Dakar dans le cadre des préparatifs de cette conférence.

Mesdames, Messieurs,

Le rôle crucial des Océans dans la facilitation des conditions d'existence de l'Homme sur la planète terre est démontré, de façon suffisante et en intemporelle, par les sciences.

Comme vous le savez, l'océan couvre près des trois quarts de la surface et contribue de manière essentielle à la vie sur la Terre,

y compris à travers sa contribution à la sécurité alimentaire, à l'approvisionnement en énergie, sa valeur touristique, sans oublier le rôle de trait d'union entre les différentes parties du Globe ou en encore les services écosystémiques (cycle du carbone et des nutriments, la régulation du climat, de l'oxygène production).

Cependant, on estime aujourd'hui que 40% de nos océans sont fortement affectés par des pratiques non durables, y compris la surpêche, les sources terrestres de pollution, la destruction des habitats, les espèces envahissantes et les changements climatiques, en l'absorption de CO₂ qui conduit irréversiblement à leur acidification.

Mesdames, Messieurs,

Au Sénégal l'importance socio-économique et culturelle de la pêche et de l'Économie maritime n'est plus à démontrer.

A titre illustratif, il convient de relever que la pêche **contribue à hauteur de 3,2% du PIB** et joue un rôle clé dans la nutrition et la sécurité alimentaire en assurant **près de 70% des apports en protéines d'origine animale** et une **consommation moyenne per capita de 29kg/an**.

La **pêche continentale et l'aquaculture** constituent aussi des leviers importants dans la satisfaction de la demande en produits halieutiques et la création de revenus et d'emplois en milieu rural.

Quant au **sous-secteur des transports maritimes**, son importance est attestée par le fait que 95% des échanges extérieurs du Sénégal s'effectuent par voie maritime.

Ce rôle primordial que joue le sous-secteur dans l'économie nationale, la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations, ainsi qu'à la création de richesses et d'emplois, justifie son choix parmi les secteurs prioritaires du Plan Sénégal Emergent (PSE) à travers l'Axe 1 visant « ***la transformation structurelle de l'économie et la promotion d'une croissance inclusive et durable*** ».

Mesdames, Messieurs,

En 2015, la communauté internationale a adopté les Objectifs du Développement Durable (ODD) pour la période 2016– 2030. Au-delà des ODD 1 et 2 qui visent à éliminer la pauvreté et la faim (Sécurité alimentaire), le secteur de la pêche est spécifiquement concerné par l'Objectif 14 : « ***Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable*** ».

Dès lors, il devient impératif, pour nous, de nous approprier cet ODD aux fins de la mise en place d'un dispositif interne visant à l'atteindre à l'horizon 2030.

Guidé par l'ambition de rester en parfaite cohérence avec les objectifs de l'ODD 14, le Sénégal s'est engagé, en septembre 2015, lors du Sommet de l'ONU à New York, à l'instar des autres

Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies, à mettre en œuvre un Programme de développement durable de la pêche et de l'aquaculture, à l'horizon 2030.

Cet engagement a guidé les choix politiques du Sénégal, inspirés par ce programme dont l'objectif recherché est la contribution à la sécurité alimentaire et à la nutrition.

En effet, conformément aux orientations du Plan Sénégal Emergent, la Lettre de Politique Sectorielle de Développement de la Pêche et de l'Aquaculture vise à « **Contribuer au renforcement de la sécurité alimentaire, à la croissance économique et au développement local** ».

Spécifiquement, les objectifs à atteindre en matière de pêche et d'aquaculture seront principalement de :

- gérer durablement les ressources halieutiques et restaurer les habitats;
- développer l'aquaculture;
- promouvoir la valorisation de la production halieutique.

Mesdames, Messieurs,

Différentes contraintes ont été évoquées tantôt. Elles ont pour noms :

- la pêche INN;

- les effets néfastes des changements climatiques et ;
- la surexploitation des stocks, surtout les plus accessibles aux populations démunies ;

Pour les juguler, le Sénégal a mis en œuvre d'importantes mesures allant dans le sens d'une Gestion Durable des Ressources Halieutiques et la Restauration des Habitats, on peut citer, sans être exhaustif :

- le Plan National Pêche d'adaptation changement climatique, approuvés le 03 novembre 2016.
- Le renforcement de la cogestion et de la gouvernance locale des pêches avec l'extension et la mise en réseau des Conseils Locaux de Pêche Artisanale (CLPA) ;
- L'application des mesures du ressort de l'Etat du port pour lutter contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN), dans le domaine du Suivi Contrôle et Surveillance des Pêches ;
- l'adoption du décret n°2016-1804 du 22 novembre 2016, portant application de la loi n°2015-18 du 13 juillet 2015 portant Code de la Pêche maritime ;
- L'observation du repos biologique sur :
 - les ressources démersales côtière, du 1^{er} au 31 octobre 2016

- les ressources démersales profonde, du 15 novembre au 15 décembre 2016 (sur proposition de la COSECPRO) ;
- la pêche artisanale du poulpe, du 15 novembre au 15 décembre 2016.

A cela s'ajoute les différentes périodes de repos biologique observées au niveau local dans le cadre des initiatives de cogestion.

- en matière d'aménagement des pêcheries, un Plan d'aménagement de la pêcherie de Crevettes profondes gérée avec un système de quotas est en cours d'exécution dans le cadre d'une concession de droits de pêche signé avec la COSECPRO.

Aussi, le Senegal a procédé, en relation avec les professionnels du secteur, à l'immersion de pots à poulpe, soit 23 000 vases dans le cadre de l'exécution du plan d'aménagement de poulpe.

Il convient aussi de noter l'immersion d'épaves de bateaux en partenariat avec la FSPS, la création des Zones de Pêches Protégées et d'Aires marines protégées qui contribuent fortement à la régénération des ressources halieutiques et donc à l'augmentation de la biomasse.

Mesdames, Messieurs,

Notre présente rencontre qui regroupe tous les acteurs de développement, les Etats, la société civile, les partenaires

techniques et financiers, différentes Institutions se veut être un cadre d'échanges constructifs et de réflexion féconde.

L'objectif recherché est de poser un diagnostic sans complaisance des actions entreprises par nos pays respectifs afin d'examiner leur cohérence par rapport aux ODD 14 et de proposer des mesures de redressement adéquates.

C'est tout l'intérêt de cette conférence de haut niveau sur l'ODD 14 qui, j'en suis persuadée, aboutira à des recommandations fortes.

Voilà pourquoi ma délégation accorde son plein soutien à l'adoption de l'appel en action , plaide en faveur de la création d'un poste de représentant spécial du Secrétaire General pour les Océans et s'engage sans réserve pour une mise en œuvre concrète de l'ODD 14 aux fins d'atteindre nos objectifs et à cette fin.

Mesdames, Messieurs, Chers participants,

En souhaitant plein succès a ce dialogue interactif, j'aimerais conclure par le suivant appel à l'action :

« Ensemble, agissons en citoyens, pour sauvegarder l'immense patrimoine que constituent les océans et les mers ».

Je vous remercie de votre aimable attention.